

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/162..../F/2026-2027
RELATIF A LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA FORMATION DES
ANALYSTES SUR LES EQUIPEMENTS COMPLEMENTAIRES DU MINI LABORATOIRE
DE CONTROLE QUALITE DE L'ABREMA**

Date de publication : le 24 / 9 / 2026

Date d'ouverture des offres : le 15 / 10 / 2026

ART. 1. OBJET

L'Autorité Burundaise de Régulation des Médicaments à usage humain et des Aliments « ABREMA » invite, par le présent appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour **la fourniture, l'installation et la formation des analystes sur les équipements complémentaires du mini laboratoire de contrôle qualité de l'ABREMA.**

ART. 2. AUTORITE CONTRACTANTE ET SOURCE DE FINANCEMENT

L'autorité contractante est l'ABREMA. Le financement provient du budget général de l'Etat, exercice budgétaire 2026-2027.

ART. 3. SPECIFICATION DU MARCHE

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi. Le marché est constitué d'un seul lot. Le marché est relatif à **la fourniture, l'installation et la formation des analystes sur les équipements complémentaires du mini laboratoire de contrôle qualité de l'ABREMA.**

Les soumissionnaires peuvent déposer leurs offres et l'ABREMA considérera le soumissionnaire le moins disant.

ART. 4. CONDITION DE PARTICIPATION

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales (qu'elles participent à titre individuel et ou en groupement) et possédant les conditions juridiques, techniques, **et les capacités financières** nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée aux articles 153 et 161 du Code des Marchés Publics.



ART.5. CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu auprès du *secrétariat de la Direction Générale de l'ABREMA sis à en mairie de Bujumbura, Quartier Rohero I, Avenue de l'Industrie N°12. B.P.1820 Bujumbura –Burundi, Tél : +257 22 24 97 39* tous les jours ouvrables de 8heure à 15heure 30 minutes, heure locale, sur présentation d'un bordereau de versement d'un montant de **Cent mille francs burundais** (100.000 Fbu) sur le compte **CC 10003** ouvert à la **Banque de la République du Burundi (BRB)** au nom de l'OBR, chaque fois en mentionnant « Achat DAO N°DNCMP/462.../F/2026-2027 ».

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Les offres doivent être paginées, paraphées et avoir une table des matières. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à la Direction Général de l'ABREMA, avant la date limite de la remise des offres.

ART.6. PRESENTATION DE L'OFFRE

Les documents constitutifs de l'offre seront présentés dans deux enveloppes distinctes contenues dans une grande enveloppe :

La première enveloppe contiendra l'offre technique et comprendra les éléments suivants :

La première enveloppe comprendra les éléments suivants :

1. Une copie de la récente autorisation d'importations des équipements et matériels médicaux au Burundi délivrées par l'ABREMA ;
2. Une copie de l'autorisation d'ouverture et de ventes en gros des équipements et matériels médicaux délivré par le Ministère ayant la santé publique dans ses attributions ;
3. La caution bancaire de soumission selon le modèle en annexe ;
4. L'attestation de non-redevabilité aux impôts et taxes délivrée en par l'OBR encours de validité ;
5. La preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché ;
6. Le certificat d'immatriculation fiscale (NIF) ;
7. Les spécifications techniques des fournitures objet du présent marché ;
8. Avoir une adresse fixe et connue du soumissionnaire ;
9. L'attestation de non-redevabilité délivrée par l'INSS en original et encours de validité ;
10. Les statuts de la société (personnes morales) ;
11. L'acte d'engagement signé selon le modèle en annexe ;
12. En cas de groupement, chaque membre doit présenter son NIF ainsi que celui du groupement et chaque doit avoir les éléments ci hauts cités ;
13. L'attestation de non-faillite délivrée par le tribunal de commerce en cours de validité ;
14. L'habilitation du signataire à engager le soumissionnaire ;
15. Registre de commerce (copie) ;
16. Listes des services après-vente proposés pour les appareils surtout : des services de maintenance et de calibrage réguliers pour garantir que les appareils fonctionnent dans les normes spécifiées pendant toute leur durée de vie ;



17. Fournir le calendrier des supports technique adéquat et les sessions de formation à faire après installation pour le personnel du laboratoire afin de garantir une utilisation correcte et optimale des appareils ;
18. Copies des documents prouvant qu'il/elle a de(s) technicien /ingénieur biomédical, certifiés par le fournisseur d'équipement, capables d'assurer l'installation des appareils et dispenser des formations pratique des analystes conformément aux normes GMP/GLP...

La deuxième enveloppe contiendra l'offre financière et comprendra les éléments suivants :

1. L'acte de soumission rempli suivant le modèle en annexe ;
2. Le bordereau des Prix Unitaires suivant le modèle en annexe ;
3. Le devis estimatif des services après-vente à réaliser et leur calendrier de réalisation ;
4. Attestation de capacité financière d'un montant d'au moins cent millions (100 000 000) de francs burundais émanant de la Banque agréée ou de microfinance
5. Délais d'exécution.

NB : L'absence ou la non-conformité de l'un de ces éléments entraînera le rejet de l'offre lors de l'analyse conformément à l'article 183 du Code Révisé des marchés Publics.

Ces enveloppes porteront les mentions « **Offre technique** » et « **Offre financière** », les deux enveloppes seront glissées dans une troisième enveloppe portant clairement les mentions « **DAO N°DNCMP/ 162... / F /2026-2027 : Offre pour la fourniture, l'installation et la formation des analystes sur les équipements complémentaires du mini laboratoire de contrôle qualité de l'ABREMA.** »

Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

LANGUE ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

Les offres sous pli fermé rédigées en français seront signées et cachetées par les soumissionnaires et seront établies en quatre exemplaires dont l'original et trois copies. L'original doit porter la mention « **Original** » et les copies la mention « **Copies** ». En cas de divergence entre l'original et les copies, seul l'original fera foi.

MODE D'EXPRESSION DES PRIX

Le montant total de l'offre sera exprimé en francs burundais, en chiffres et en lettres. En cas de discordance, le montant en lettre fera foi. Les prix indiqués sont TVAC. Le prix est ferme, non révisable et non actualisable. Les prix sont exprimés en monnaie nationale (le franc burundais).

ART .7. GARANTIE BANCAIRE DE SOUMISSION

La garantie de soumission est fixée à **4 865 470 Fbu** (Quatre millions huit cent soixante-cinq mille quatre cent septante Fbu).



ART.8. CAUTION BANCAIRE DE BONNE FIN D'EXECUTION

Une garantie de bonne exécution du marché de 6% du montant du marché total sera libérée par l'attributaire du marché dans un délai ne dépassant pas 20 jours calendriers qui suivent la notification du marché. Elle sera adressée à la Personne Responsable des Marchés à l'ABREMA.

ART.9. VALIDITE DES OFFRES

Les offres sont valables pendant une période de 90 jour calendaire à compter de la date d'ouverture des plis.

ART.10. DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES

Les offres sous plis fermé doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 15 / 12 / 2026 à 9h30 min. Toute offre reçue après la date et heure limite ne sera pas prise en considération.

ART.11. SEANCE D'OUVERTURE DES OFFRES

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants à la *Direction Générale de l'ABREMA sis à Bujumbura, Quartier Rohero I, Avenue de l'Industrie N°12. B.P.1820 Bujumbura –Burundi, Tél : +257 22 24 97 39* mentionnée ci-dessous le / / 2026 à 10h30.

ART.12. CRITERES DE QUALIFICATION

Les exigences en matière de qualifications sont :

1. Une copie de la récente autorisation d'importations des équipements et matériels médicaux au Burundi délivrées par l'ABREMA ;
2. Une copie de l'autorisation d'ouverture et de ventes en gros des équipements et matériels médicaux délivré par le Ministère ayant la santé publique dans ses attributions ;
3. La caution bancaire de soumission selon le modèle en annexe ;
4. L'attestation de non-redevabilité aux impôts et taxes délivrée en par l'OBR encours de validité ;
5. La preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché ;
6. Le certificat d'immatriculation fiscale (NIF) ;
7. Les spécifications techniques des fournitures objet du présent marché ;
8. Avoir une adresse fixe et connue du soumissionnaire ;
9. L'attestation de non-redevabilité délivrée par l'INSS en original et encours de validité ;
10. Les statuts de la société (personnes morales) ;
11. L'acte d'engagement signé selon le modèle en annexe ;
12. En cas de groupement, chaque membre doit présenter son NIF ainsi que celui du groupement et chaque doit avoir les éléments ci hauts cités ;
13. L'attestation de non-faillite délivrée par le tribunal de commerce en cours de validité ;
14. L'habilitation du signataire à engager le soumissionnaire ;
15. Registre de commerce (copie)



16. Listes des services après-vente proposés pour les appareils surtout : des services de maintenance et de calibrage réguliers pour garantir que les appareils fonctionnent dans les normes spécifiées pendant toute leur durée de vie ;
17. Fournir le calendrier des supports technique adéquat et les sessions de formation à faire après installation pour le personnel du laboratoire afin de garantir une utilisation correcte et optimale des appareils ;
18. Copies des documents prouvant qu'il/elle a de(s) technicien /ingénieur biomédical, certifiés par le fournisseur d'équipement, capables d'assurer l'installation des appareils et dispenser des formations pratique des analystes conformément aux normes GMP/GLP...

La deuxième enveloppe contiendra l'offre financière et comprendra les éléments suivants :

1. L'acte de soumission rempli suivant le modèle en annexe ;
2. Le bordereau des Prix Unitaires suivant le modèle en annexe ;
3. Le devis estimatif des services après-vente à réaliser et leur calendrier de réalisation ;
4. Attestation de capacité financière d'un montant d'au moins cent millions (100 000 000) de francs burundais émanant de la Banque agréée ou de microfinance
5. Délais d'exécution.

NB : L'absence ou la non-conformité de l'un de ces éléments entrainera le rejet de l'offre lors de l'analyse conformément à l'article 183 du code des marchés Publics.

L'évaluation des offres se fera sur base des critères techniques et financiers mentionnés en haut.

Ces enveloppes porteront les mentions « **Offre technique** » et « **Offre financière** », les deux enveloppes seront glissées dans une troisième enveloppe portant clairement les mentions « **DAO N°DNCMP/ 162.. / F /2026-2027 : Offre pour la fourniture, l'installation et la formation des analystes sur les équipements complémentaires du mini laboratoire de contrôle qualité de l'ABREMA.** »

Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

Art 13. REGLEMENT DES LITIGES

Tout litige du fait de l'exécution du présent marché sera tranché conformément aux articles 339 à 343 du Code des Marchés Publics.

Fait à BUJUMBURA, le...14/09.../2026

POUR L'ABREMA,

LE DIRECTEUR GENERAL ET PRMP

Dr Ph Dédith MBONYINGIRO

